

## Réunion n°6 : jeudi 17 septembre 2020 à 20h30

Tous les conseillers sont présents.

*Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 16 juillet 2020 à l'unanimité (15).*

### 1 – Ordre du jour soumis à délibération :

#### Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant 3 terrains non bâtis au lotissement « l'Orée du bois », 2 parcelles de 766 et 849 m<sup>2</sup> détachées des parcelles A674 et A723 et une 3<sup>ème</sup> constituée des terrains A781 et A782. Ces terrains sont tous situés en zone U. *Le conseil municipal décide à l'unanimité (15) de ne pas exercer son droit de préemption.*

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti, rue des Gourras, parcelle ZB70.

Ce terrain est situé en zone U. *Le conseil municipal à l'unanimité (15) de ne pas exercer son droit de préemption.*

#### Espace communal rue de l'ancienne école :

Cet espace situé, à l'entrée de la rue de l'ancienne école, au nord de la parcelle de l'ancienne Mairie, suite à une occupation extérieure, a été reconnu espace communal par le tribunal de Grande Instance de Valence en juillet 2016, confirmation par la cour d'Appel de Grenoble, en octobre 2018. La reconnaissance de la propriété communale a engendré pour l'occupant, l'obligation de remise en état des lieux et notamment la démolition des murs. Il est resté un point litigieux, la présence d'une pierre imposante dite pierre de Crussol appartenant à l'occupant. Afin de finaliser la gestion du retrait de cette pierre, la signature d'un protocole transactionnel est proposée. La commune gèrera le retour de cette pierre chez son propriétaire. Pour clarifier le caractère public de cet espace, son détachement de la parcelle Mairie (nouvelle parcelle A777) est en cours. L'espace appartiendra ensuite au domaine public communal, sous forme d'élargissement de la rue de l'ancienne école. Le protocole est enregistré par les services de l'Etat (coût 62.50€ pour la commune).

*Accord du conseil municipal pour la signature du protocole à l'unanimité (15).*

#### Equipement informatique de l'école de Chavannes :

Présentation par Stéphane Gonthier du projet d'équipement 2021, en complément de l'achat des 11 tablettes livrées cette année. Projet élaboré en concertation avec les enseignantes et les communes de Marsaz et Bren, pour la cohérence des équipements, les enfants passant d'une école à l'autre au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur scolarité. Subvention Education Nationale de 50% sur les dépenses TTC, plafonnée à 3.000€. Information sur l'amélioration des équipements informatiques de la Mairie.

*Le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité (15).*

#### Travaux voirie bourg :

Réunion de la commission voirie, le 19 août. Il est proposé de recourir aux services du bureau d'études STADIA, qui a déjà travaillé pour la commune, pour réaliser un programme estimatif de l'ensemble des travaux envisagés. Cette mission inclut le recensement des réseaux, les rencontres avec les services gestionnaires, les relevés topographiques des chaussées et accotements, et la réalisation d'un plan d'esquisse générale. Dans un 2<sup>nd</sup> temps, une fois les priorités dégagées, un contrat de maîtrise sera signé. Le cabinet Stadia a fourni un devis pour cette 1<sup>ère</sup> étape. Il s'élève à 8.300€ HT.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).*

#### Cour de l'école :

La mise en place d'une pelouse synthétique est complexe. Sur suggestion de la commission scolaire, il semble préférable de confier ces travaux à une entreprise. Devis de l'entreprise Valente 6.080€ HT. Demande de subvention au Conseil Départemental 50% attendu.

*A l'unanimité (15), accord du conseil municipal pour solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.*

#### Amélioration de la performance énergétique de l'immeuble locatif de la rue du Presbytère

Il est proposé 2 actions : le changement de toutes les menuiseries vieilles de 40 ans ainsi que l'installation de convecteurs électriques plus performants.

Devis entreprise Bournat de Peyrins (a réalisé le changement des fenêtres du bâtiment Mairie). Totalité des menuiseries, fenêtres, portes fenêtres, portes, et volets. Choix de menuiserie PVC avec volets bois. Garnissage des joints avec les murs existants. Devis 13.636€ HT.

Devis 10 convecteurs 1500w (compris dépose des anciens radiateurs) entreprise Candillon : 6.060 € HT.

Opportunités de subvention, provenant de la Région (programme Bonus relance, pour des travaux engagés très rapidement) et du SDED (50% de subvention jusqu'à 20.000€ de travaux HT, exigences de performance thermique). Travaux envisagés en 2021.

*A l'unanimité (15), accord du conseil municipal pour le dépôt de 2 demandes de subvention ?*

#### Aménagement de la RD67 :

Les services du Département sont venus présenter, le 21 juillet, les dernières avancées de ce projet qui tarde à s'achever. La commune de Chavannes est concernée dans le secteur situé à proximité de la voie TGV, direction Romans. Il est acquis qu'un « tourne à gauche » sera réalisé pour les véhicules montant de Chanos Curson et se dirigeant vers Chavannes. Le remplacement des trottoirs du pont SNCF par une piste cyclable est à l'étude. En 2018, nous avons pris une délibération pour valider le projet et autoriser le Département à intervenir sur des voies communales concernées. Le Département souhaite que nous reprenions une délibération plus récente.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).*

#### Création d'un transformateur électrique public ZA Conring :

La menuiserie André a l'obligation de remplacer son transformateur électrique en 2023. Il date des années 1980. Il n'est plus aux normes actuelles. En 2013, dans le PLU, il a été décidé de créer une Zone d'Activités à l'arrière de la menuiserie. Le nouveau transformateur public alimenterait la ZA. Pas de coût pour la commune. *A l'unanimité (15), accord de la commune pour la création d'un transformateur public.*

#### Devenir du Syndicat Intercommunal d'Assainissement SIA Marsaz Chavannes :

Compte rendu du comité syndical du 16 septembre et des divers rendez-vous de l'été. La délégation de compétences en direction du Syndicat est complexe et la pertinence au regard des contraintes multiples pose question. Les pierres d'achoppement sont : le syndicat n'a que la compétence traitement (la collecte est de la responsabilité de l'Agglo), le syndicat ne peut pas évoluer dans ses compétences, quelle est l'autonomie du syndicat, les tarifs assainissement appliqués actuellement à Chavannes peuvent-ils être maintenus (parmi les moins chers du secteur)... Une période d'une année supplémentaire est proposée pour élaborer un accord avec l'Agglo sous forme d'une convention. Sur cette année, le syndicat n'a rien à perdre. Une loi dite de différenciation pourrait voir le jour d'ici 2022 et aller dans notre sens. Le comité syndical s'est prononcé à la majorité pour prolonger d'un an la vie du syndicat (5 pour et 1 abstention).

## **2 - Informations :**

### **Communauté d'Agglomération Arche Agglo :**

Conseil d'agglomération du 23 juillet 2020 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : délégation du conseil communautaire au Président, détermination des indemnités du Président, des Vice-présidents et des conseillers délégués, commission d'appel d'offres et commission de délégation du service public fixation des conditions de dépôt des listes. FINANCES : comptes de gestion 2019, comptes administratifs 2019 et affectation des résultats, transferts des résultats des budgets d'assainissement des communes de Plats, Saint Félicien et Tournon sur Rhône, transfert des résultats du budget eau de la commune de Tournon, décisions modificatives n°1 régie budget assainissement et eau. EAU ASSAINISSEMENT : subdélégation de la compétence eau assainissement de la commune de Mauves. DEVELOPEMENT LOCAL : ITDT convention d'entente avec la commune de Tournon sur Rhône. TOURISME : rapports d'activités 2019 SPL Ardèche Hermitage.

Conseil d'agglomération du 2 septembre 2020 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : Rapport d'activité LINAÉ, élection des délégués à divers Syndicats, désignation des représentants à diverses structures, comité de pilotage de l'espace aquatique LINAÉ, CIID proposition de la liste, élection des délégués à la Commission d'Appel d'Offre et Délégation de Service Public, création de la Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées, création de commissions thématiques. TRANSPORT : transport scolaire commune de Bozas. CULTURE : marché d'assistance maîtrise d'ouvrage médiathèques. EAU ASSAINISSEMENT : transfert des excédents de la commune de Chanos Curson.

COMMISSIONS de l'AGGLO : Participation des élus municipaux, Sylvain Reboulet à la commission habitat Urbanisme et aménagement, Jacques Pochon à la Commission Eau et Assainissement et à la Commission Collecte et Traitement des déchets.

**Urbanisme : Commission urbanisme** : Commission le mercredi 19 août.

Demande : Permis d'Aménager « le Clos du bois », pour 2 terrains à bâtir, route de Tain. Déclaration préalable de M. Fabrice Delolme pour la construction d'une piscine, chemin des Sables. Permis de Construire PC de Mme Audrey Deyres et de M. Jimmy Mottin, pour la construction d'une maison, lot n°1, au lotissement « l'Orée du bois ». PC de M. Alexandre Faure pour la construction d'une maison, lot n°9, lotissement « les Moissons ». DP de M. et Mme Baak, pour la construction d'une piscine, rue des Gourras.

Accord :

Permis de Construire PC de M. et Mme Amandine et Benoit Lallier, pour la construction d'une maison, lot n°3, au lotissement « les Moissons ».

PC de M. Mickael Rodrigues et Mme Ophélie Garnier pour la construction d'une maison, lot n°2, au lotissement « les Moissons ».

PC de M. Patrice Chanal et Mme Sylvaine Vassy pour la construction d'une maison, lot n°12, au lotissement « les Moissons ».

PC de M. Louis Caffari et Mme Manon Theobald pour la construction d'une maison, lot n°6, au lotissement « les Moissons ».

PC de M. Benoit Blache et de Mme Marie Emilie Laugier, pour la construction d'une maison, lot n°13, au lotissement « les Moissons ».

PC de M. Guillaume Berva et de Mme Emilie Gibelin, pour la construction d'une maison, lot n°11, au lotissement « les Moissons ».

PC de Mme Astier et M. Migali, pour la construction d'une maison, lot n°7, au lotissement les Moissons.

PC de M. Chalaye Quentin et de Mme Nodin Lucie, lot n°5 Lotissement des Moissons.

PC Mme Grillet et M. Fourneyron, pour la construction d'une maison individuelle au lotissement les Moissons.

PC de Mme Pamela Fornalik et M. Adrien Gensel, pour la construction d'une maison, lot n°14, au lotissement les Moissons.

PC de Mme Abry Rasamimanana Anita, pour la construction d'une maison, lot n°1, lotissement les Moissons.

Rencontre avec les futurs habitants du lotissement les Moissons : 9 septembre, modification entrée ?

**Commission communication** : Présentation du site internet rénové par Sylvain Reboulet.

**Commission sociale** : Compte rendu réunion 5 septembre par Pascale Bonnet.

**Divers** :

Réalisation du dévoiement du ruisseau de la Croze : mise en eau courant de l'hiver 2020-2021.

Renforcement réseau électrique Grande rue : compte rendu rencontre 21 juillet. Point sur les finitions (réfection béton désactivé et résines).

Fibre optique : rencontre avec le bureau d'études le 27 juillet. Travaux à venir : enfouissement fourreaux fibre optique route de Saint Donat et route de Tain, fin d'année 202 ; renforcement, dédoublement ou remplacement de poteaux en campagne. Raccordement à l'habitant, pas avant 2022.

Ouverture multi services « La Cabanne » prévue début novembre.

La Mairie réunit les associations communales à la mairie, le lundi 28 septembre à 18h30.

Assemblée générale des Parents d'Elèves, le mardi 29 septembre à 20h.

Commission urbanisme, le mercredi 30 septembre à 18h.

Probable avec le Département, le jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 11h30.

Fête de la nature à l'étang du Mouchet, le dimanche 11 octobre, organisation Arche Agglo. A 14h30, inauguration des derniers aménagements. Le même jour, l'association « Chavannes Drôme des Collines » organise une « bodega » sur le site de l'étang. Un ou 2 panneaux d'interdiction du nourrissage des oiseaux (canards, foulques et poules d'eau notamment) vont être installés car danger pour la faune.

Conseil d'école, le mardi 13 octobre à Bren.